

# CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux

1, place du Palais-Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 30/09/2008

Tél : 01 40 20 80 68

Fax : 01 40 20 80 08

Notre réf : N° 320797

(à rappeler dans toutes correspondances)

Madame la Présidente  
ASSOCIATION EN TOUTE  
FRANCHISE-DEPARTEMENT DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
1 rue François Boucher  
13700 Marignane

ASSOCIATION EN TOUTE FRANCHISE-  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE c/  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

Affaire suivie par : Mme Foulon

## ACCUSE DE RECEPTION DE LA REQUETE

Madame la Présidente,


Conformément aux dispositions de l'article R. 413-6 du code de justice administrative j'ai l'honneur de vous certifier que le pourvoi dont l'objet est brièvement rappelé ci-dessous a été enregistré sous le numéro cité en référence au greffe du Secrétariat de la Section du Contentieux le 18/09/2008 :

*Requête par laquelle l'ASSOCIATION EN TOUTE FRANCHISE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONES demande au Conseil d'Etat d'annuler la circulaire du 28 août 2008 de la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales portant sur l'incidence des dispositions transitoires relatives à l'équipement commercial de la loi de modernisation de l'économie.*

Il vous appartient, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le Conseil d'Etat de vos changements d'adresse. Par ailleurs, pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Le numéro 320797 devra être obligatoirement rappelé sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

 Le secrétaire de la 4ème sous-section

